



Janvier 2019

La Lettre d'Information

N° 13

Sauvegarde du patrimoine de Canac (Murat-sur-Vèbre)

L'assemblée générale le samedi 14 juillet 2018



10 h : Messe en l'église Saint-Pierre

11 h : Assemblée générale

13 h : Repas terroir

16h : A la découverte du chemin historique

L'assemblée extraordinaire du 25 aout 2018

L'assemblée ordinaire, compte tenu de la situation de la sauvegarde des vestiges du château, a décidé d'une assemblée extraordinaire pour établir de nouvelles modalités de fonctionnement de l'association.

Il est rappelé que les statuts de l'association, fondée en 1998, ont été modifiés lors de l'AG extraordinaire du 2 juillet 2006 pour élargir son action à la sauvegarde des vestiges du château de Canac. Ces vestiges sont pour l'essentiel restaurés et sécurisés. Passerelle et escaliers (en châtaigner de la Capelle !) permettent aux visiteurs d'entrer au cœur de l'édifice. Les matériaux archéologiques retrouvés ont été versés dans la collection archéologique municipale. « Chroniques de Boissezon de Matviel et de sa paroisse de Canac » (en vente à l'association) présente l'histoire de ces vieilles pierres et des générations qui se sont succédées dans le hameau.

Des contacts sont en cours avec le Département pour insérer définitivement les vestiges dans le sentier départemental de randonnée du Plo de Canac et trouver une solution pérenne pour son entretien.

Avec l'élection d'un nouveau bureau, il est établi un règlement intérieur (voir page suivante) qui fixe son organisation et son fonctionnement. Il est aussi décidé de rendre l'adhésion à l'association, gratuite.

Travaux de débroussaillage en 2018

Les travaux pour dégager les abords des vestiges et plus particulièrement les terrasses ont été réalisés par le CPIE Tarnais dans le cadre de ses activités de chantier d'insertion. Le broyeur de la communauté des communes, prévu pour réduire les déchets végétaux, n'a pu atteindre le site.

	Dépense	Financement	
Travaux	1 560,00	Association	1 187,20
Hébergement	<u>1 027,20</u>	Communauté communes	1 000,00
	2 587,20 €	Parc naturel régional HL	400,00 €

Sauvegarde du patrimoine de Canac

Association loi 1901 à but non lucratif (Référence : W812000348 à la S.P. de Castres),

Chez Mr METGÉ Canac – 81320 MURAT-SUR-VEBRE

http://murat-sur-vebre.fr/fr/decouvrir/les-vestiges-du-chateau-de-canac_142.html

REGLEMENT INTERIEUR

EXPOSE

Après avoir rappelé que l'association « Sauvegarde du patrimoine de Canac » a principalement pour objet la conservation et la préservation des patrimoines de l'église de CANAC et des ruines de son château Renaissance, il a été décidé à l'unanimité des membres, d'en confier désormais la gestion de la manière suivante :

COMPOSITION DU BUREAU

Monsieur Louis METGE a été renouvelé dans ses fonctions de Président

Monsieur Régis SENAUX a été nommé Vice-Président en remplacement de Monsieur Roger BARBE démissionnaire.

Monsieur Bernard ROUMESTANT a été renouvelé dans ses fonctions de Secrétaire.

Madame Nicole GREGOIRE a été nommée Trésorière en remplacement de Monsieur Maxime ROQUE, démissionnaire.

Monsieur Maxime ROQUE a été nommé Trésorier Adjoint.

ARTICLE PREMIER

La gestion de l'église de CANAC sera désormais assurée sous la direction de Monsieur Régis SENAUX assisté, pour toutes les opérations financières, par Monsieur Maxime ROQUE Trésorier Adjoint.

ARTICLE DEUXIEME

La gestion des ruines du château de CANAC sera désormais assurée sous la direction de Monsieur Louis METGE assisté, pour toutes les opérations financières, par Madame Nicole GREGOIRE Trésorière.

ARTICLE TROISIEME

Il est rappelé l'existence des comptes bancaires déjà individualisés suivants ;

Château de CANAC : Compte courant – Compte livret Caisse Crédit Agricole Agence Lacaune

Eglise de CANAC : Compte courant – Compte livret Caisse Crédit Agricole Agence Lacaune

Fait à CANAC le 25 aout 2018

Le Président
METGE Louis

Le Vice-Président
SENAUX Régis

Le Secrétaire
Bernard ROUMESTANT

La trésorière
Nicole GREGOIRE

Le trésorier adjoint
Maxime ROQUE

Les comptes de l'association

Date	EGLISE		CHATEAU	
	Courant	Livret	Courant	Livret
02/07/2006	115,17	998,38	0	0
25/08/2018	195,89	1 300,00	2 647,47	1 616,77
	1 495,89 €		4 264,24 €	

L'association est habilitée à délivrer des reçus fiscaux permettant aux donateurs de bénéficier des réductions fiscales applicables au mécénat, soit un taux de réduction de 66%.
